



Baigneurs rochelais du XVIIIe siècle

Olivier Caudron

► To cite this version:

Olivier Caudron. Baigneurs rochelais du XVIIIe siècle. Nicolas Meynen, Annick Notter. La Rochelle les Bains : 1826 - 1914, Ville de La Rochelle - Musée d'Orbigny-Bernon, p. 6-9, 2011. hal-01641010

HAL Id: hal-01641010

<https://hal.science/hal-01641010>

Submitted on 20 Nov 2017

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Baigneurs rochelais du XVIII^e siècle

Olivier Caudron

*Directeur de la Bibliothèque universitaire
de La Rochelle*

Si l'on peut supposer, avec Daniel Vailleau, que la pratique populaire du bain de mer à La Rochelle a une origine « ancestrale », c'est à partir des années 1770 que cette activité est avérée. Le mouvement est du reste général sur les côtes des pays occidentaux dans la seconde moitié du XVIII^e siècle : comme l'exprime joliment l'historien Alain Corbin, « c'est entre 1750 et 1840 que s'éveille puis se déploie le désir collectif du rivage », et c'est alors « l'invention de la plage ». Au-delà de la recherche d'un simple bien-être ou du plaisir ludique, ce sont parfois des considérations « hygiénistes », voire thérapeutiques, qui poussent à se mettre à l'eau pour des « bains à la lame » où la vague vient frapper l'individu dans le dos ou sur le côté. Pascal Even signale ainsi qu'en 1767, des personnes mordues par un loup enragé furent, en dernier recours, envoyées à Esnandes pour être soumises à ce remède – sans succès.

Le bain de mer n'est cependant pas sans risque et, le corps de ville de La Rochelle – le conseil municipal de l'époque – ayant mis en place, à compter de 1773, un dispositif de secours aux noyés, nous sommes bien renseignés sur trois baigneurs, tous de sexe masculin, morts par noyade en dépit des efforts « pour les rappeler à la vie » : en juillet 1775, le jeune Adam, 14 ans, fils du négociant Michel Monnier ; en juillet 1779, Nicolas Bosse, 32 ans, doreur de métier, près de qui se baignaient un tonnelier et un commis ; en juin 1780, Pierre Bergeron, compagnon menuisier de 22 ans, tombé dans un trou d'eau et noyé en dépit de ses appels à l'aide, son collègue et camarade de baignade Charles Couillaud n'ayant pu le secourir en raison de la vase dans laquelle il s'enfonçait.

Le lieu principal de baignade se situe, logiquement, sur (ou à proximité de) la plage que l'on prendra plus tard l'habitude de nommer « de la Concurrence » ; plage, écrira en 1819 le docteur Romieux, « dont la pente douce permet d'avoir de l'eau à différentes hauteurs et dont le fond entremêlé de sable et de cailloux est sûr et solide ». Un site, donc, juste au-delà des fortifications et de la porte des deux moulins, voisinage qui explique que l'armée se réserve une partie de la plage ; le soldat Seiriacq se noie d'ailleurs en juillet 1780 en se baignant avec son régiment suisse d'Aubonne. Tout ce monde doit composer avec le passage régulier de chevaux que l'on mène s'abreuver à la mer, pratique qu'un arrêté municipal finira par interdire... en 1891, pour la sécurité publique. La baignade se pratique bien entendu à la haute mer, et sur une longue saison : de mai à septembre inclus.

Au bureau des fermes (c'est-à-dire des taxes) de la porte des deux moulins, est déposée dès 1773 une des six « boîtes fumigatoires » mises en place par la Ville auprès des lieux potentiels de noyade. Y sont contenus divers remèdes, vêtements chauds, appareils et accessoires destinés, conformément aux instructions imprimées qui sont jointes, à prodiguer des soins aux noyés, et en particulier la « machine fumigatoire » permettant d'insuffler de la fumée de tabac par le « fondement corporel ». Ce sont à chaque fois plusieurs heures d'efforts pour tenter de ranimer les fonctions vitales du noyé, en le réchauffant, le frictionnant, l'agitant, en pratiquant la fumigation de tabac, envoyant de l'air dans la bouche, chatouillant l'intérieur du nez et de la gorge, présentant du sel ammoniac sous le nez etc., tout cela avec d'autant plus d'ardeur que la Ville récompense toute la chaîne des secours, ceux qui ont retiré le corps de l'eau, l'ont transporté, ont donné l'alerte, ont assuré ces soins de longue durée ; et que cette gratification est doublée en cas de retour à la vie.

La fréquentation croissante de la plage à la fin des années 1780 est attestée par la décision municipale, en dépit des difficultés financières importantes de la ville, de mettre en place sur l'eau-

même une protection des baigneurs. Il est vrai que, par exemple, le temps de courir au havre (le Vieux-Port actuel) chercher un canot et d'en obtenir un, il avait fallu une heure et demie pour retirer de l'eau Pierre Bergeron que l'on avait aperçu appelant à l'aide. C'est ainsi qu'en juillet 1788, « un des Messieurs » du corps de ville, afin de « préserver de tous dangers ceux des habitants de cette ville qui vont se baigner à la mer », propose de positionner face à la plage une chaloupe conduite par deux matelots « choisis parmi les meilleurs nageurs, les plus forts et les plus prudents » ; les consignes seraient de « parcourir cette partie de la côte pendant tout le temps où le flot de la mer permet de se baigner, de se tenir prêts à porter des secours de tous les genres à ceux qui en auraient besoin, d'être munis à cet effet de cordes, de pieux, de rets [filets], de vêtements de laine et d'une boîte fumigatoire, d'enseigner à ceux qui ne savent pas nager les parties de la côte qui n'ont pas été creusées et dont le sol est ferme et uni, de se jeter eux-mêmes à l'eau pour retirer ceux qui auraient perdu la force nécessaire ». Le corps de ville approuve la proposition et établit donc cette « chaloupe d'observation » dotée de « deux marins intelligents ». C'est un certain Le Page qui prêtera gracieusement l'embarcation nécessaire.

Dès le 18 mai 1789, « la saison (exigeant) que l'on s'en occupât promptement », le corps de ville décide de reconduire le dispositif pour la nouvelle saison. La proposition de Le Page de prêter à nouveau la chaloupe, mais moyennant cette fois l'exemption, pour lui et sa mère, du logement des gens de guerre, est acceptée par le conseil. Le 26 juin suivant, le corps de ville a manifestement des doutes sur l'assiduité de la chaloupe, puisqu'il nomme en son sein deux commissaires chargés de veiller à ce qu'elle « se porte bien à toutes les marées dans les endroits convenables, qu'on estime être principalement entre les deux éperons hors la porte des deux moulins », à savoir l'éperon de pierre qui existe toujours et un éperon de bois qui se trouvait face à la croix située au commencement des allées du mail.

Le lieu de baignade était-il strictement populaire ou attirait-il également les milieux plus aisés ? Le seul élément de réponse dont nous disposons est le projet imaginé en juin 1776 par le régisseur de l'écluse de la porte des deux moulins, André Bénétiau, flairant une bonne affaire, de créer un établissement de bains de mer froids, « couverts et policés », sur un ponton flottant relié à sa maison par un escalier : des cloisons de toile devaient délimiter douze cabines dotées chacune d'une baignoire de bois. C'était la possibilité de bains sûrs, propres, indépendants de la marée et abrités des regards, du vent et du soleil ; de surcroît, le tarif d'une livre par jour, incluant linge, feu et bouillon après le bain, allait forcément sélectionner la clientèle. Cependant, faute de moyens financiers, l'éclusier cède très vite son projet à deux commerçants rochelais, Serceau et Dumoutier, qui veulent recourir à une souscription mais jettent eux-mêmes l'éponge tout aussi rapidement, en raison d'« obstacles invincibles ». Le premier projet d'établissement de bains rochelais n'aura donc vécu que quelques semaines.

L'établissement « policé » imaginé par Bénétiau prévoyait l'accès aux cabines par les hommes le matin, l'après-midi par les femmes. Quant à la mixité des sexes sur la plage, elle est probable, mais n'est pas prouvée avant 1819, lorsque le docteur Romieux écrit dans son *Essai historique et médical sur la topographie de La Rochelle* : « les bains, surtout ceux de mer en été, sont d'un usage fréquent : les femmes même se procurent l'agrément de ces derniers ». Et d'attester que le succès de cette activité ne se dément pas, bien au contraire : « (la) plage... est le lieu où se rassemblent les hommes pour prendre le plaisir du bain : la jeunesse surtout s'y porte avec beaucoup d'empressement, et il est peu de jeunes Rochelais de l'âge de 10 à 12 ans qui ne soit bon nageur ».